

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Luc GUITTARD**, Maire.

Présents : Jean-Luc GUITTARD ; Jean-Luc AMETTE ; Bruno CARPENTIER ; Philippe DUMAINE ; François DRANCEY ; Ludovic GUSNEL ; Benjamin DEL MONTE ; Audrey RONNÉ ; Isabelle DUVAL ; Maryvonne LEMONNIER ; Brigitte MÉRIEL **;** Corinne GOSSELIN ; Cécile LÉGER.

Absent(es) : Mme Monique CHALOPIN, Jérémy JACOB.

Pouvoirs :
- M. Monique CHALOPIN a donné pouvoir à Mme Corinne GOSSELIN.

Secrétaire de séance : M. Bruno CARPENTIER.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 septembre 2026.
2. Convention d'adhésion au service médecine du CDG 27 - Autorisation de signature.
3. Convention d'entente intercommunale relative à l'accès et à la tarification de l'accueil périscolaire et extrascolaire pour les enfants de La Vacherie scolarisés à Hondouville - Autorisation de signature.
4. Convention de partenariat intercommunal relative à la participation financière à l'action sociale via le CNAS - Autorisation de signature.
5. Convention de partenariat entre collectivités pour la mise en place de la convention de participation santé du centre de gestion de l'Eure (CDG 27).
6. Débat sur la protection sociale complémentaire.
7. Accès au terrain de sport.
8. Point sur les commissions.
9. Transfert du pouvoir de police du maire à l'Agglomération Seine-Eure.
10. Divers
11. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h00.

1. Approbation du compte rendu précédent
Le compte rendu de la séance du 29 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations :

Délibération n° 2026-41 – Convention avec le service de médecine du CDG 27
Le conseil autorise le maire à signer la convention avec le Centre de gestion de l'Eure relative au service de médecine préventive et à accomplir les formalités nécessaires.

Délibération n° 2026-42 – Accueil périscolaire et extrascolaire à Hondouville
Le conseil approuve à l'unanimité la convention avec la commune d'Hondouville permettant aux enfants de La Vacherie scolarisés à Hondouville d'accéder aux services municipaux d'accueil périscolaire et extrascolaire, aux mêmes tarifs que les familles

hondouvillaises. Aucune compensation financière ne sera demandée à La Vacherie. La convention concerne l'année scolaire 2026-2027. Le maire est autorisé à la signer.

Délibération n° 2026-43 – Participation au CNAS

Le conseil approuve la convention avec la commune de Sassey prévoyant le partage à parts égales du coût de la cotisation au Comité national d'action sociale (CNAS) pour Mme Lydie CORBIN, employée par les deux communes. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
Vote : 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Délibération n° 2026-44 – Participation à la complémentaire santé
Le conseil approuve la convention de partenariat avec Sassey relative au dispositif de participation santé du CDG 27. La Vacherie assurera la gestion des prélèvements sur salaire et le versement des cotisations à l'organisme assureur. Sassey reversera sa participation selon les modalités prévues, sur présentation d'un état récapitulatif mensuel. La convention prendra effet le 1er janvier 2027 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction.
Vote : 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Délibération n° 2026-45 – Débat sur la protection sociale complémentaire
Le conseil examine les obligations des collectivités en matière de complémentaire santé et de prévoyance des agents, les garanties concernées, les modalités de participation financière des employeurs et les dispositifs proposés par le CDG 27. Il prend acte des dispositions présentées en matière de protection sociale complémentaire.

<u>Sujets non soumis à délibération :</u>

3. Transfert des pouvoirs de police du maire
Après présentation du courrier du président de l'Agglomération Seine-Eure concernant le transfert des pouvoirs de police, le conseil exprime sa volonté de conserver leur exercice au niveau communal. Le maire adressera un courrier en ce sens au président de l'Agglomération.

4. Accès au terrain de sport
À la suite d'une tentative d'ouverture forcée ayant bloqué la serrure du terrain de sport, le maire propose de remplacer le système de fermeture par un dispositif permettant notamment d'identifier les personnes accédant au site. Le conseil se montre favorable à cette proposition ; le choix du dispositif reste à définir.

5. Points sur les commissions et informations diverses

- **Commission fêtes et cérémonies :** la Journée européenne du patrimoine a accueilli 34 visiteurs au four à pain et 12 à l'église. Des volontaires parmi les conseillers sont recherchés pour le service du café et le rangement après la cérémonie du 11 novembre.
- **Dépôts sauvages :** le maire informe le conseil de la possibilité de signaler les dépôts au moyen d'une application dédiée. Lorsqu'un auteur est identifié, une amende peut être appliquée et recouvrée par le Trésor public.
- **Déchèterie d'Hondouville :** le maire indique n'avoir reçu qu'une réponse à ses courriers en faveur de l'accès des habitants de La Vacherie à la déchèterie. Les

explications de l'Agglomération Seine-Eure suscitent l'incompréhension du conseil. Le maire poursuivra ses démarches pour défendre une solution de proximité.

- **Projet « Le Plus Grand Musée de France » :** la commune est sélectionnée pour présenter un projet de restauration du Christ en croix conservé dans l'église. Un élève du micro-lycée Aristide-Briand d'Évreux défendra le projet devant un jury. Le projet retenu pourra bénéficier d'une aide de 10 000 € au profit de la commune. Le conseil se prononce favorablement à la participation de la commune.

6. Questions diverses

- Mme Maryvonne LEMONNIER signale une fuite au robinet du cimetière, dont le remplacement est à envisager. Elle sollicite également de l'aide pour cirer les bancs de l'église ; Mme Corinne GOSSELIN se propose de l'aider.
- M. Jean-Luc AMETTE signale une pierre empiétant sur le caniveau au lieu-dit « La Poule d'eau », présentant un danger pour les usagers circulant sur deux roues. Le maire prendra contact avec le propriétaire concerné.
- Concernant le cadeau de fin d'année destiné aux habitants, un vote à main levée désigne la lampe torche, qui recueille huit voix et devance le stylo quatre couleurs.

La séance est levée à **19 h 40**.

Le prochain conseil municipal est fixé au **23 novembre 2026 à 18 h 30**.